



factures abusives et rajouts de frais en cours de travaux de couverture de toit

Par Naifs, le 18/02/2024 à 15:24

Bonjour

J'ai demandé sur internet une restauration de boiserie sous tonnelle et d'une petite veranda en bois sous marquise .

2 couvreurs sont venu. Le responsable est Mr xxxxxxxxxxxxxx. Il avait plusieurs noms de société : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx.

Ils sont venu à 2 m'ont certifié que tout serait parfait. Ils m'ont fait signer le devis le jour même et demandé un acompte de 200 € en chèque. Après travaux, il restait des trous au pieds de 2 piliers. Ils ont peint la petite veranda sans la décaper complètement. Le résultat est pire qu'avant. Devis : xxxxxx : 1340€ -200€ d'acompte. Il m'a dit qu'il ne pouvait rien faire de mieux et n'était pas menuisier.

Durant les travaux ils ont constaté que ma toiture était endommagée sur environ 50 m2. Devis SAS. crp94 de 14320,90€ en me faisant cadeau des travaux de boiserie sauf les 200€. Un 2eme devis a été émis pour l'expert de l'assurance qui est passé : 8662.50€. Il m'a fait changer les tuiles, qui ne me parraissaient pas porreuses ni abimées..

En cours de travaux il a fallu rajouter 1500€ pour "doublage de chevrons" et 1500€ pour "remplacement de la laine de verre". Ils ont remplacé un velux qu'ils ont cassé (payé 300€ en espèces) en laissant un passage d'air en raison de sa surélévation. Je l'ai bouchée avec un rouleau qu'ils ont oublié : "par phonic"! Je me demande si ce qu'ils ont mis pour laine de verre n'était pas celui-là.

Il m'a dit que tous les travaux sont terminé. J'ai réglé le restant. Sauf que les trous de fixation de l'échaffaudage n'ont pas été bouché et les déchets non enlevés; qu'il voulait que je donne aux éboueurs...

En principe il devrait revenir pour enlever les dechets, boucher les trous et améliorer la boiserie

Que dois-je faire? Je pense qu'ils sont d'origine xxxxxx et qu'ils pourraient effectuer des représailles.

En attendant votre avis, j'ai dmandé à ma banquière de bloquer le débit du chèque restant de 9000€

Par **Visiteur**, le **18/02/2024** à **16:09**

Bonjour,

Vous avez tout faux :

Vous n'avez pas demandé plusieurs devis pour comparer.

Vous n'avez pas vérifié l'assurance de cet artisan.

Vous avez rajouté des prestations en cours de route sans vérifier leur utilité ni que l'entreprise était qualifiée pour les réaliser.

Vous avez tout payé sans que le chantier soit terminé.

Vous avez bloqué ce chèque sans raison valide ce qui peut être sanctionné pénalement.

Vous accusez ces "bricoleurs" de mauvaises intentions liées à leur origine : ça aussi est sanctionné pénalement.

Mon conseil : débloquez ce chèque (on ne fait pas justice soi même) et adressez vous à un entrepreneur sérieux et assuré (plus cher ... apparemment !) pour rattraper ce chantier mal engagé et mal terminé.

Sinon consultez un avocat... mais vous aurez encore des frais de procédure avec un résultat aléatoire.